

**Convention Partenariale Ville de Dieppe - Département de la Seine  
Maritime et Maison Jacques Prévert pour les actions  
"Fable" et "les ateliers ludiques des petits de 3/6ans"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent ( de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

**Rapporteur : Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire,**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Ville de Dieppe soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert au travers d'un lieu d'accueil enfants/parents "FABLE" ainsi que "les ateliers ludiques des petits de 3/6ans".

Les actions développées dans le quartier des Bruyères "FABLE" et "les ateliers ludiques des petits de 3/6ans" ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour l'action "FABLE", cette aide s'est traduite dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille, par le versement, depuis 2000, d'une subvention permettant d'élargir les projets.

En 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma "enfance-famille". Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contrepartie une aide financière à la Maison Jacques Prévert. Ces modalités ont fait l'objet, chaque année depuis 2003, d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal. En 2014, cette aide financière était de 26 612 €.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 du 8 décembre 2015,

**Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec le Département de la Seine Maritime et la Maison Jacques Prévert, afin de poursuivre ce partenariat et de permettre le financement en 2015 des actions dans ce cadre.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire